

**EXAMENS DE RE-CERTIFICATION A DISTANCE
DES DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS**

PREAMBULE :

ABCIDIA Certification propose de faire passer les examens de re-certification à distance.

L'examen pratique de renouvellement de la certification en distanciel se présente sous la forme d'un entretien avec l'examineur(trice) lors duquel le candidat est interrogé sur chacune des compétences attendues, selon le domaine de certification concerné, conformément à l'annexe 3 de l'arrêté du 2 juillet 2018.

I/ MOYENS MIS EN PLACE PAR ABCIDIA CERTIFICATION

ABCIDIA Certification met à disposition du candidat un(e) examinateur(trice) en **entretien individuel**. L'examineur(trice) aura à sa disposition un local isolé de façon à garantir la tranquillité de l'examen.

ABCIDIA Certification mettra à la disposition de l'examineur(trice) un ordinateur disposant d'une caméra et d'un micro en bon état de fonctionnement, ainsi que d'une bonne connexion Internet afin de limiter tout risque de dysfonctionnement informatique pendant l'examen.

Cependant, en cas de dysfonctionnement informatique, l'examineur(trice) disposera du numéro de téléphone du candidat de façon à pouvoir communiquer avec lui par un autre moyen, et de décider des suites à porter à l'examen (suspension temporaire de 15 minutes maximum ou report) selon le dysfonctionnement rencontré.

II/ MOYENS REQUIS POUR LE CANDIDAT :

Le candidat à la re-certification à distance **doit impérativement** disposer lors de son examen de **l'ensemble** des moyens suivants :

- D'un ordinateur ou tablette avec WEB CAM et micro intégré ou branché sur lequel il aura préalablement téléchargé l'application de visio conférence indiquée par **ABCIDIA Certification** (de type « ZOOM* » ou « SKYPE*») avec autorisation d'accès de l'application au micro et à la caméra de l'ordinateur ou tablette.
- D'une connexion internet fiable (pas de partage de connexion via smartphone) : privilégier les connexions filaires à la Wi-Fi quand cela est possible.
- D'un réseau téléphonique de qualité suffisante pour recevoir des appels de façon à décider avec l'examineur des suites à porter à l'examen en cas de dysfonctionnement informatique. **Le téléphone du candidat ne devra pas servir de support pour la réunion virtuelle.**
- D'un local où il pourra s'isoler de façon :
 - d'une part à ne communiquer avec aucune personne extérieure à l'examen (l'examineur ne pourra être que son seul et unique interlocuteur durant toute la durée de l'épreuve par WEB CAM + micro via l'application de visio conférence) ;
 - et, d'autre part afin de ne pas être perturbé par des interactions extérieures à l'examen en cours d'épreuve.

L'ensemble de ces moyens réunis sont exigés, l'un de ces moyens ne pourra pas se substituer à un autre, de quelque façon que ce soit.

III/ DEROULEMENT DE L'EPREUVE

1/ Dispositions à prendre avant la tenue de l'examen

La semaine précédant son examen, le candidat recevra par mail une convocation à son examen au(x) jour(s) et heure(s) prévus par **ABCIDIA Certification**.

Quelques minutes avant son examen, il recevra un mail provenant de l'application, contenant le lien pour rejoindre la réunion virtuelle.

Tout retard de plus de 10 (dix) minutes entrainera soit le report de l'examen à une date, ou à un horaire ultérieur(e) en fonction des disponibilités de **ABCIDIA Certification**.

Le candidat est par conséquent appelé à être ponctuel afin de s'assurer les meilleures conditions de réussite à son examen.

Les réglages de l'application de visio conférence devront impérativement avoir été paramétrés AVANT la session (accès aux micros et aux caméras). Ces réglages entraînant des retards qui auront un impact sur la durée des épreuves.

Les appareils du candidat (ordinateur ou tablette) devront être branchés sur secteur afin de limiter le risque de panne de batterie, la batterie de son téléphone portable devra être chargée pour permettre à l'examineur de le contacter en cas de panne informatique.

2 / Déroulement de l'examen

Le candidat devra, tout au long de la réunion virtuelle, répondre aux demandes de l'examineur(trice). A défaut, l'examineur(trice) pourra mettre fin à la session de certification unilatéralement et sans avertissement préalable.

De même, tout candidat qui outrepassera les règles ci-dessous énoncées pourra se voir être ajourné temporairement ou définitivement sur décision d'**ABCIDIA Certification**.

L'entretien sera enregistré et conservé par **ABCIDIA Certification** pendant 48 heures au cours desquelles le candidat se verra dans la possibilité de formuler une réclamation si tel lui semblerait nécessaire. Passé ce délai, aucun recours ne pourra être recevable.

Le candidat devra se présenter face à la caméra munit d'un justificatif d'identité (CNI, passeport, ou tout autre titre d'identité officiel comportant sa photo). Il devra positionner son justificatif d'identité devant la caméra de telle façon que l'examineur(trice) puisse voir clairement le document et contrôler l'identité du candidat.

Le candidat devra être seul dans un local qu'il aura prévu à cet effet. Il ne pourra communiquer avec personne d'autre que l'examineur(trice) pendant toute la durée de l'examen.

Si l'examineur(trice) s'aperçoit que le candidat communique avec une tierce personne, de quelque façon que ce soit, et sur quelque sujet que ce soit, l'ajournement sera prononcé.

L'accès à la caméra et au micro sur l'application de visio conférence du candidat devront être maintenus durant toute la durée de l'épreuve. Toute « pause » du micro et/ou de la caméra pouvant entraîner l'annulation de l'examen et l'ajournement du candidat.

Le candidat ne pourra pas s'absenter durant l'examen pour quelque motif que ce soit, sauf cas d'urgence et avec autorisation de l'examineur(trice). Il devra rester dans le champ de la caméra tout au long de l'examen.

L'entretien se déroulera sans aucune documentation autorisée.

****Les applications « ZOOM » et « SKYPE » sont citées à titre d'exemple et ne sont pas sélectionnées de façon définitive, ABCIDIA CERTIFICATION se réservant la possibilité de changer de mode ou application de communication en visio.***

3/ Contenu de l'examen

L'examen de recertification à distance est composé d'un entretien individuel dont le contenu (sujet) est pré-établi par **ABCIDIA Certification**. Ainsi l'examineur(trice) dispose d'un fichier contenant des questions à poser au candidat. Les réponses attendues (correction) y sont indiquées. Un système de « mots clés » – « réponses clés » est intégré et la génération des points en cas de bonne réponse est automatisée, cela afin de garantir l'équité des résultats.

L'ensemble des questions sont établies de façon à répondre aux compétences attendues (annexe 3 de l'arrêté du 02 juillet 2018).

L'examineur procède, avant la tenue de l'examen, à la consultation du dernier compte rendu de surveillance documentaire du candidat de façon à aménager l'épreuve sur le retour d'expérience du candidat. Un champ libre est prévu à cet effet sur le fichier « sujet » de façon à ce que l'examineur puisse l'agrémenter au cas par cas.

IV/ CONDUITE A TENIR EN CAS DE DISFONCTIONNEMENT

En cas de disfonctionnement informatique, l'examineur(trice) contactera le candidat par téléphone afin de savoir ce qu'il en est. Le candidat devra donc s'assurer d'avoir une couverture téléphonique suffisante pour recevoir l'appel de l'examineur(trice).

S'il s'agit d'une simple mise à jour, paramétrage, réglage ou toute autre action pouvant être menée sous 15 (quinze) minutes maximum, l'examen pourra se tenir et la durée des épreuves n'en sera pas affectée. La suspension temporaire de la session sera accordée sur autorisation de l'examineur(trice).

Passé le délai de 15 (quinze) minutes, si la connexion n'est pas rétablie, l'examineur(trice) pourra reporter l'examen à une date ou à un horaire ultérieur(e) en fonction des disponibilités de **ABCIDIA Certification**.

En cas de bug en cours d'épreuve, l'examineur(trice) notera l'heure de survenance de l'incident afin de déterminer le temps restant au candidat pour son épreuve. L'enregistrement de la réunion permet par ailleurs de retracer l'intégralité de l'examen et de déterminer la durée de l'examen écoulée et par conséquent, la durée de l'examen restante.

VI/ POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES

Confidentialité et Protection des données personnelles

Périmètre d'application

Nous nous engageons à vous fournir des produits et services de qualité, de manière professionnelle, tout en protégeant votre vie privée.

La présente politique de confidentialité s'applique à tous les services d'ABCIDIA, les applications, outils et services (collectivement "Services") pour lesquels cette politique est publiée, quel que soit le moyen par lequel vous y accédez et les utilisez.

Cette politique s'applique aussi à toutes autres formes de communication que nous échangeons avec vous.

Contact

Pour toute question ou plainte relative à notre politique de confidentialité, ou nos pratiques de traitement de l'information, vous pouvez joindre à la société ABCIDIA en écrivant à l'adresse suivante : ABCIDIA Domaine de Saint Paul - Bat : A6 - 4e étage - 102, route de Limours 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - Tél : **01 30 85 25 71**.

Notre équipe assurant le respect de la confidentialité et de la protection des données est également à votre disposition par email : contact@abcdia-certification.fr.

Informations personnelles que nous collectons

Si vous participez à une certification, votre employeur (ou un autre tiers payant pour la formation ou certification) nous fournit les coordonnées de votre entreprise : nom, adresse électronique, adresse physique et numéro de téléphone. Certains employeurs fournissent également des informations d'identification supplémentaires, telles qu'un numéro d'identification d'employé. Nous ne demandons ni ne traitons des informations personnelles sensibles.

Si vous achetez une certification pour vous-même ou que vous interagissez avec nos Services sans être participant, nous collectons les informations de contact que vous fournissez.

En interagissant avec nos services, nous collectons l'adresse IP. Nous générerons également des informations sur votre utilisation des services, y compris la création de l'enregistrement de votre certification.

Nous ne considérons pas les informations comme personnelles si celles-ci incluent des informations anonymisées ou agrégées, de sorte qu'elles ne peuvent plus être utilisées pour identifier une personne physique spécifique, même en combinaison avec d'autres informations.

Informations d'identification telles que nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail lorsque vous vous inscrivez à une certification.

Autres contenus que vous générez ou qui sont connectés à votre compte (tels que votre historique de certification, votre progression sur un module en ligne, et vos préférences utilisateur)

Routage, facturation et autres informations utilisées pour envoyer des factures ou autres informations.

Vous pouvez nous fournir d'autres informations dans de nombreux autres cas : via une adresse mail : contact@abcdia-certification.fr, en mettant à jour ou en ajoutant des informations liées à votre profil, en participant à certaines discussions des communautés instituées par ABCIDIA, pour régler un différend, ou lorsque vous échangez avec nous sur nos prestations de services.

Des informations supplémentaires peuvent vous être demandées que nous sommes tenus ou autorisés par les lois nationales à collecter et à traiter afin de vous authentifier ou de vous identifier ou de vérifier les informations que nous avons collectées.

Informations personnelles que nous collectons automatiquement lorsque vous utilisez nos Services :

Nous recueillons des informations sur votre interaction avec nos services. Ce sont les informations que nous recevons des appareils (y compris les appareils mobiles) que vous utilisez lorsque vous accédez à nos services. Ces informations peuvent inclure les éléments suivants : ID de périphérique ou identifiant unique, type de périphérique et jeton de périphérique unique Informations sur l'ordinateur et la connexion, telles que les statistiques sur vos pages vues, le trafic depuis et vers les sites, l'URL de référence, les données d'annonce, votre adresse IP.

Informations personnelles collectées via d'autres sources

Comme décrit ci-dessus, nous recueillons des informations de contact auprès des employeurs et des tiers qui effectuent des demandes de certification.

Nous pouvons être amenés à compléter les informations personnelles que nous recueillons et les ajouter à vos informations de compte, comme par exemple des informations démographiques et autres informations accessibles au public selon la juridiction.

Quand les informations sont-elles collectées ?

Nous recueillons des informations lorsque vous utilisez nos Services. Nous recueillons également des informations personnelles vous concernant et tout appareil (y compris les appareils mobiles) que vous utilisez lorsque vous passez une certification. Mettre à jour ou ajoutez des informations à votre compte, fournissez des informations d'un autre événement, ou lorsque vous correspondez avec nous.

Nous recueillons également des informations lorsque des commandes vous concernant sont passées directement par vous ou des tiers (votre employeur, ou une organisation tierce achetant des services en votre nom).

Vos choix sur la façon dont nous utilisons vos informations personnelles

Nous nous efforçons de vous fournir des choix sur la manière dont nous utilisons vos informations personnelles pour communiquer avec vous, pour vous envoyer des informations sur votre suivi de certification et sur la manière dont nous vous fournissons des services personnalisés et des informations pertinentes.

Il existe toutefois des cas où le traitement de vos informations peut être limité ou déterminé par d'autres. Si vos données nous ont été fournies par votre employeur (ou une autre partie payant pour vos services), nous traiterons les données en fonction des intérêts légitimes de votre employeur à vous fournir des services dans le cadre de cette relation. Nous pouvons également traiter vos informations personnelles dans notre intérêt pour la conformité et la tenue des registres commerciaux. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos informations personnelles dans ces circonstances en nous contactant à l'adresse contact@abcidia-certification.fr.

Comment nous utilisons vos informations personnelles

Nous utilisons vos informations personnelles pour fournir et améliorer nos services, vous fournir une expérience personnalisée dans l'utilisation de nos services, vous contacter au sujet de votre compte et de nos services, vous fournir un service client, et enquêter sur des activités frauduleuses ou illégales.

Si nous avons reçu vos informations personnelles d'un employeur en relation avec la fourniture des Services, nous utiliserons ces informations pour communiquer avec vous et fournir les Services. Nous pouvons également fournir des informations sur votre utilisation des Services à votre employeur.

Des informations sur les services fournis à une personne déterminée peuvent apparaître dans les factures et autres documents financiers. Nous pouvons également traiter et conserver des informations personnelles à des fins de conformité avec les lois et réglementations.

Accès, contrôle et corrections de vos informations personnelles

Nous respectons votre droit d'accès, de rectification, de demande de suppression ou de restriction d'utilisation de vos informations personnelles, conformément à la législation en vigueur. Nous prenons également des mesures pour nous assurer que les informations personnelles que nous recueillons sont exactes et à jour.

Vous avez le droit de savoir quelles informations personnelles nous conservons à votre sujet. Nous vous fournirons une copie de vos informations personnelles dans un format structuré, communément utilisé et lisible sur demande.

Si vos informations personnelles sont incorrectes ou incomplètes, vous avez le droit de nous demander de les mettre à jour.

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos informations personnelles.

Vous pouvez également nous demander de supprimer ou de restreindre l'utilisation de vos informations personnelles, mais ce droit est déterminé par la loi applicable et peut avoir un impact sur votre accès à certains de nos services.

Partage de vos informations personnelles

Nous pouvons être amenés à divulguer vos informations personnelles à d'autres entreprises comme le ministère pour le transfert de vos compétences. Cette divulgation peut être nécessaire pour que nous vous fournissions l'accès à certains de nos services, pour respecter nos obligations légales, pour appliquer nos conditions générales ou d'autres accords, pour faciliter nos activités de certification ou pour prévenir, détecter, atténuer et enquêter sur les activités frauduleuses ou illégales liées à nos services et se conformer à la loi. Nous essayons de minimiser la quantité d'informations personnelles que nous divulguons à ce qui est directement pertinent et nécessaire pour atteindre l'objectif spécifié.

Nous ne vendons, louons ou divulguons vos informations personnelles à des tiers à des fins de marketing et de publicité sans votre consentement.

Durée de conservation de vos données personnelles

Nous conservons vos informations personnelles aussi longtemps que nécessaire pour fournir les Services, ou à d'autres fins essentielles, telles que la tenue des registres au ministère, le respect de nos obligations légales, la résolution des litiges et l'application de nos règles.

Protection de vos données personnelles

Nous protégeons vos informations personnelles en utilisant des mesures de sécurité techniques et administratives afin de réduire les risques de perte, d'utilisation abusive, d'accès non autorisé, de divulgation et de modification. Certaines des mesures de protection que nous utilisons sont les pare-feu et le cryptage des données, les contrôles d'accès physique à nos centres de données et les contrôles d'autorisation d'accès à l'information.